



*Organisation d'un Workshop « Douane 2020 » sur la mise en œuvre
de l'Accord de facilitation des échanges de l'OMC*

Présentation générale

En partenariat avec la Commission européenne et la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI), la direction générale des douanes et droits indirects organise du 23 au 25 novembre prochain, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), un séminaire international consacré à la mise en œuvre de l'accord de facilitation des échanges signé sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

Les articles 1 à 12 de l'accord de facilitation des échanges concernent en effet directement l'implication des administrations douanières dans la régulation du commerce international, que ce soit pour informer ou consulter les entreprises, pour sécuriser ou faciliter leurs opérations de dédouanement, ou bien encore pour rationaliser les contrôles exercés à la frontière, seuls ou en collaboration avec d'autres organismes.

L'accord de facilitation comporte ainsi une centaine de dispositions, dont certaines présentent un caractère contraignant et d'autres constituent des recommandations, que les administrations douanières devront ou pourront mettre en œuvre selon un rythme correspondant à leur niveau de développement et de modernisation.

La Commission européenne a d'ores et déjà ratifié l'accord de facilitation des échanges au nom des Etats membres, et les douanes des pays de l'Union européenne devront quant à elles se conformer aux dispositions de l'AFE dès son entrée en vigueur, prévue pour début 2017; pour les pays de l'Union européenne, ces dispositions constituent toutefois un objectif non seulement atteignable mais aussi dépassable dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau code des douanes de l'Union (CDU).

Le séminaire de Clermont-Ferrand réunira donc autour de ce thème, et dans les locaux de la FERDI, les représentants douaniers des 28 Etats membres de l'Union européenne dans le but d'évaluer l'état de préparation des administrations douanières, de leur point de vue mais aussi de celui des entreprises.

C'est ainsi que la première journée du 23 novembre permettra aux entreprises de faire part de leur propre perception de la facilitation des échanges, et de débattre à l'occasion de tables rondes avec l'ensemble des douanes européennes, sur les thèmes qui concernent plus particulièrement le statut d'Opérateur Economique Agréé (OEA) et les expériences de Guichet Unique (Single Window) dans le contexte de l'AFE.

Les organisations partenaires viendront compléter ces présentations avec les travaux qu'elles conduisent ou coordonnent dans le champ de la modernisation des administrations douanières et dans une perspective de facilitation des échanges au service du développement économique.